

MAIRIE DE

**SAINT THIBAUT DES
VIGNES**

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Saint Thibault des Vignes

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 16 juin 2026

ID : 077-217704386-20260616-ARRETE_2026_148-AR



N° 2026-148

**ARRETE RELATIF A LA CIRCULATION DES CHIENS DANS L'ALLEE DU
CHATEAU
LE SAMEDI 20 JUIN 2026 DE 9H00 A 13H00
A L'OCCASION DES MANIFESTATIONS
« COLOR FUN & COURSE D'ORIENTATION »**

Le Maire de la Commune de Saint-Thibault-des-Vignes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

Vu l'arrêté n° 97-146 du 21 octobre 1997, relatif à la circulation des chiens dans la Commune de Saint Thibault des Vignes,

Vu la demande présentée le 10 juin 2026, par Monsieur CHAMOULEAUD, Responsable du Service des Sports

Considérant que pour permettre le bon déroulement des manifestations « Color Fun & Course d'Orientation », **il convient de prévenir les conséquences graves pouvant résulter de la présence de chiens dans l'allée du Château.**

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les chiens, même tenus en laisse, à l'exception des chiens de vigiles et des chiens guides de personnes malvoyantes, sont interdits dans l'allée du Château le **samedi 20 juin 2026**, de **9h00 à 13h00**, pendant le déroulement des manifestations « Color Fun » et « Course d'Orientation ».

ARTICLE 2 : Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers, le SIETREM, tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié selon les modalités réglementaires en vigueur.

Le Maire,

Claude VERONA



Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 077-217704386-20260616-ARRETE_2026_148-AR